

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 5 avril 2023

Ce mercredi 5 avril 2023 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Excusés : Roseline BENOIST, Gaëtan COENEN

Pouvoirs : Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à Pascale DUBOSCQ
Jacky GAILLET ayant donné pouvoir à Manuel RIVET

I - Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Stéphanie Potet est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

III - Communiqués

- Le vote du budget aura lieu le vendredi 14 avril à 18h. Comme chaque année cette séance de conseil sera suivie d'un repas

IV – Attribution des marchés de travaux de viabilisation du lotissement de la Jeannerie II

Nous avons lancé une consultation, accompagnés du cabinet d'architectes de Mr Laquaine. Pour mémoire, l'estimation des travaux était de 784 382.70 € HT pour le lot 1 « voirie et réseaux ». Le lot 2 étant le lot « paysages » estimé à 73 702 € HT

- **Lot 1 : « voirie – réseaux » nous avons reçu 2 offres**
 1. LEVILLAIN TP : 772 647 € HT soit 927 176.40 € TTC
 2. Groupement LEHODEY TP/CEGELEC : 665 654.07 € HT, soit 798 784.88 € TTC

Le cabinet d'architecte de Mr Laquaine ayant remis son rapport d'analyses, après avoir entendu l'exposé de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante

du groupement LEHODEY/CEGELEC au prix de 665 654.07 € HT, soit 798 784.88 € TTC et le classement suivant :

1. LEHODEY/CEGELEC
2. LEVILLAIN TP

- **Lot 2 « espaces verts – paysages » nous avons reçu 3 offres**

1. CONCEPT PAYSAGES SOURDIN : 125 122.62 € HT, soit 150 147.14 € TTC
2. PAYSAGES RATEL : 119 252.08 € HT, soit 143 102.49 € TTC
3. VALLOIS SAS : 104 248 € HT, soit 125 097.60 € TTC

Le cabinet d'architecte de Mr Laquaine ayant remis son rapport d'analyses, après avoir entendu l'exposé de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de VALLOIS SAS d'un montant de 104 248 € HT, soit 125 097.60 € TTC et le classement suivant :

1. VALLOIS SAS
2. SARL PAYSAGES RATEL
3. SARL CONCEPT PAYSAGE SOURDIN

Etant entendu, que l'entreprise Vallois Sas semble avoir surestimé les volumes de terre pour les remblais, dont une certaine partie est prévue dans le lot 1. L'architecte l'a questionnée et il se peut qu'elle révise son offre à la baisse.

V – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de pluvial et de voirie rue du Sud

Le conseil départemental devait assurer la maîtrise d'œuvre pour ces travaux, mais considérant l'enveloppe de l'estimation des travaux (880 000 €), ils ne peuvent règlementairement plus l'assurer.

Aussi, ils conservent une simple mission d'assistant à maître d'ouvrage et il a fallu lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Nous avons reçu 4 offres.

La consultation avait été lancée en précisant une seule opération commune pour les travaux de pluvial (prévus dernier trimestre 2023) et les travaux de voirie (prévus 1^{er} semestre 2024). Compte tenu de la volonté pour la commune d'inscrire la somme sur 2 exercices budgétaires, il a donc été demandé aux entreprises soumissionnaires de revoir leur offre. Ainsi, une phase de négociation a eu lieu. L'entreprise TECAM renonçant à participer à la négociation, seules 3 offres sont recevables

Après négociation, les offres sont les suivantes :

- SA2E = 27 735 € HT
- SOGETI INGENIERIE = 28 561.75 € HT
- ARTELIA = 29 035 € HT

Une option pour refaire l'avant-projet était demandée, ainsi les prix avec option sont les suivants :

- SA2E = 29 880 € HT
- SOGETI INGENIERIE = 30 065 € HT
- ARTELIA = 30 885 € HT

David Laurent s'interroge sur la technique proposée par les services du Conseil Départemental et du montant estimé à 400 000 € pour assurer ces travaux de gestion des eaux pluviales, le coût lui paraît très élevé. Il précise en outre, qu'il aurait souhaité un travail préalable en commission pour se laisser la réflexion d'autres options et notamment la recherche d'exutoires privés. Yves Gosselin et François Legras lui indiquent qu'aucun terrain privé n'était disponible, aucun propriétaire n'ayant accepté de s'inscrire dans ces servitudes.

Après avoir entendu l'analyse des services du conseil départemental dans le cadre de leur mission d'AMO, et le rapport de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la plus avantageuse, de SA2E, avec l'option PSE au prix de 29 880 € HT, soit 35 856 € TTC et le classement suivant, option PSE incluse:

1. SA2E
2. SOGETI INGENIERIE
3. ARTELIA

VI – Attribution des marchés de mission SPS, diagnostic amiante avant travaux et contrôleur technique pour les 3 projets de Rénovation thermique de la Maison Rougeot et création de 7 logements locatifs, Aménagement d'une Maison M@nche Services et agence postale et réhabilitation d'un bâtiment communal du bourg de Montsurvent en une MAM

- **Maison ROUGEOT : rénovation thermique et création de 7 logements :**
 - **SPS**
 - ✓ MESNIL SYSTEM = 4 220 € HT, soit 5 064 € TTC
 - ✓ QUALICONSULT = 5 775 € HT, soit 6 930 € TTC
 - ✓ BUREAU VERITAS = 5 980 € HT, soit 7 176 € HT
 - **Diagnostic plomb et amiante**
 - ✓ MESNIL SYSTEM = 1 725 € HT, soit 2 070 € TTC
 - **Contrôleur technique**
 - ✓ SOCOTEC = 4 956 € HT, soit 5 947.20 € TTC
 - ✓ QUALICONSULT = 9 320 € HT, soit 11 840 € TTC
 - ✓ BUREAU VERITAS = 7 080 € HT, soit 8 496 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les offres moins disantes pour chacune des missions, soit :

- SPS = MESNIL SYSTEM = 4 220 € HT, soit 5 064 € TTC
- Diagnostic plomb et amiante = MESNIL SYSTEM = 1 725 € HT, soit 2 070 € TTC
- Contrôleur technique = SOCOTEC = 4 956 € HT, soit 5 947.20 € TTC
- **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM):**
 - **SPS**
 - ✓ MESNIL SYSTEM = 4 085 € HT, soit 4 902 € TTC
 - ✓ QUALICONSULT = 3 850 € HT, soit 4 620 € TTC
 - ✓ BUREAU VERITAS = 3 760 € HT, soit 4 632 € TTC
 - **Diagnostic plomb et amiante**

✓ MESNIL SYSTEM = 1 775 € HT, soit 2 130 € TTC

- **Contrôleur technique**

- ✓ SOCOTEC = 4 158 € HT, soit 4 989.60 € TTC

- ✓ QUALICONSULT = 6 395 € HT, soit 7 674 € TTC

- ✓ BUREAU VERITAS = 4 220 € HT, soit 5 064 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à la majorité (V. Laisney dans le cadre de sa procuration s'abstient) de retenir les offres moins disantes pour chacune des missions, soit :

- SPS = BUREAU VERITAS = 3 760 € HT, soit 4 632 € TTC

- Diagnostic plomb et amiante = MESNIL SYSTEM = 1 775 € HT, soit 2 130 € TTC

- Contrôleur technique = SOCOTEC = 4 158 € HT, soit 4 989.60 € TTC

- **Maison M@nche services et agence postale (MMS) :**

- **SPS**

- ✓ BUREAU VERITAS = 3 860 € HT, soit 4 632 € TTC

- ✓ QUALICONSULT = 3 850 € HT, soit 4 620 € TTC

- ✓ MESNIL SYSTEM = 3 365 € HT, soit 4 038 € TTC

- **Diagnostic plomb et amiante**

- ✓ MESNIL SYSTEM = 2 050 € HT, soit 2 460 € TTC

- **Contrôleur technique**

- ✓ SOCOTEC = 3 120 € HT, soit 3 744 € TTC

- ✓ QUALICONSULT = 6 095 € HT, soit 7 314 € TTC

- ✓ BUREAU VERITAS = 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les offres moins disantes pour chacune des missions, soit :

- SPS = MESNIL SYSTEM = 3 365 € HT, soit 4 038 € TTC

- Diagnostic plomb et amiante = MESNIL SYSTEM = 2 050 € HT, soit 2 460 € TTC

- Contrôleur technique = SOCOTEC = 3 120 € HT, soit 3 744 € TTC

VII – Renouvellement des Lignes de Trésorerie budget ASSAINISSEMENT, CAMPING et COMMUNE

Nous avons consulté plusieurs établissements bancaires pour renouveler nos LTI de 200 000 € pour les budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT et 90 000 € pour le budget CAMPING.

Nous avons reçu 3 offres :

- Caisse d'épargne = taux de 4.09 % à ce jour (taux Ester 2.898 % + Marge de 1.20 %)

- Crédit Mutuel = taux de 3.05 %

- Crédit Agricole = taux de 4.14 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du Crédit Mutuel pour les trois lignes de trésorerie.

VIII – Divers

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à signer une nouvelle convention avec les chèques vacances (l'ANCV) suite à la création des comptes DFT
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche avec le même montant de cotisation que 2022, soit 200 € pour l'année 2023
- Suite à l'information donnée par le SDEM d'un reste à charge pour la commune, supérieur aux prévisions en ce qui concerne les travaux d'effacement des réseaux Croix Bouteloup à Boisroger, considérant les coûts pour ces travaux supérieurs à l'estimation initiale, le conseil municipal accepte à l'unanimité une participation de la commune pour un montant de 60 989.69 € au lieu de 51 000 €

Tour de table :

- David Laurent intervient : il rapporte au conseil municipal, qu'il a informé Monsieur le Maire, il y a un mois, qu'il ne siègerait plus à la CMB. Qu'ainsi il ne participerait plus aux différentes commissions dans lesquelles il s'est investi jusque-là : la CAO, la commission GEMAPI, la commission déchets, le Sage et la commission Leader.
- Il avait alors demandé à Monsieur le Maire de prévoir ses remplaçants.
- Yves Gosselin demande à David Laurent les raisons de son retrait : David Laurent explique avoir même voulu démissionner de ses fonctions au sein du Conseil Municipal. Il n'est pas d'accord avec le mode de gestion mis en place au sein de la Municipalité, il y trouve trop de zones d'ombre et se sent à l'écart de nombreux sujets/projets. Il rappelle qu'aujourd'hui Gouville sur mer est une seule et même commune et non pas 5 communes distinctes. Or, il a l'impression qu'il y a toujours 5 communes. Il regrette ne pas avoir participé à l'entretien annuel de Catherine Lemeray, secrétaire de la mairie déléguée de Boisroger. Lucie Lebrun lui précise qu'elle est responsable de cet impair. Cette demande sera prise en compte sans faute pour le prochain entretien.
- David Laurent précise que c'est une chose parmi tant d'autre...il n'a par exemple jamais été sollicité ni même été informé pour le récent devis de remplacement de la cuve à fuel pour le logement communal de Boisroger, alors même qu'il est par contre chargé de se rendre régulièrement chez les locataires concernés qui ont des retards de loyer
- François Legras rappelle que chaque maire délégué a la responsabilité de sa commune historique et qu'il faut s'occuper de sa commune. David Laurent rappelle que justement, il est sur le territoire et disposé à intervenir, mais encore faut-il qu'il soit informé pour qu'il puisse participer aux actions sur son territoire. Dorénavant les habitants appellent la mairie de Gouville, c'est donc à la mairie de Gouville d'appeler les maires délégués. Aujourd'hui il se demande même en quoi la place de maire délégué de Boisroger a lieu d'être !! Puisque Gouville s/mer gère tout et ne l'appelle pas.
- François Legras demande aux autres maires délégués comment cela se passe dans les autres mairies déléguées. Aucune remarque n'a été soulevée par les autres maires délégués, tous présents.

- Valérie Laisney intervient auprès de David Laurent : elle prend acte de son choix, mais s'inquiète de la représentation de Gouville s/mer à la CMB. On risquerait donc de se retrouver avec une voix en moins. David Laurent lui précise avoir bien conscience de cette éventualité, mais il ne peut pas non plus donner de son temps pour des réunions CMB alors qu'il n'a plus sa place au sein de l'équipe de Gouville s/mer et n'a aucune information. Il rappelle qu'il y allait de bon cœur, mais qu'il sait par ailleurs que le conseil municipal n'est pas forcément toujours d'accord avec les orientations de la CMB. Il souhaite être remplacé aux commissions et espère que son siège pourrait être juridiquement remplaçable. Valérie Laisney dit que c'est possible, il peut être remplacé et qu'il faut garder notre nombre de conseillers communautaires. Pour Valérie Laisney, les modalités de ce remplacement sont dans la loi et pas dans les statuts.
- Jean Jacques Eloi demande alors qui pourrait remplacer David Laurent, : est-ce que ce serait forcément un adjoint ?
- François Legras lui précise qu'il va étudier avec Valérie Laisney les exactes modalités et que d'ici là, par contre pour les commissions, les conseillers municipaux peuvent y siéger. La question porte pour le siège communautaire.
- François Legras s'engage à décrypter tout cela et la question sera revue une fois les toutes les informations connues et confirmées.